



Cet accompagnement est éligible au CPF
Fiche RNCP : 40743

VAE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Asnières-sur-Seine (92)

Présentation

La VAE est un droit individuel qui repose sur le consentement du candidat. Elle permet de valider partiellement ou en totalité un diplôme sur la base des compétences développées par des expériences bénévoles ou professionnelles antérieures.

Pour avoir des informations générales vous pouvez vous connecter sur : www.vae.gouv.fr

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis avec une expérience dans la petite enfance. Salariés, demandeurs d'emploi.

Prérequis

- Toute personne justifiant d'une expérience en rapport direct avec la certification visée, ceci quel que soit l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation. (Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du 08/08/2016).

Durée

- **Entre 12 et 30 heures** en fonction des besoins du candidat au centre de formation et ou en distanciel. Accompagnement au livret de faisabilité, au livret de validation et entraînement à l'oral.
- **Regroupement collectif minimum 3 heures.**

Dates de formations

- Sessions organisées en fonction des demandes, contactez nos services pour plus d'informations.

Lieu

Centre national de formation Ifac
53 rue du RP C. Gilbert, 92600 Asnières-sur-Seine

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription à l'intention de M^{me} Véronique Duval. La responsable administrative vous enverra une convocation à réception.

Tarifs

VAE DEAP	12h : 950 €
	24h : 1 900 €
	30h : 2 350 €

Dates d'informations collectives

Renseignements auprès de Madame Véronique DUVAL au 06 63 74 22 32 ou par mail à veronique.duval@dso.ifac.asso.fr

Sélections

Pour faire valider les acquis de son expérience, la demande se fait auprès de France VAE. L'inscription se fait via leur site : www.vae.gouv.fr ; avec une création de compte dans l'espace candidat.

Vous pourrez choisir un architecte VAE qui vous accompagnera tout au long de votre démarche avec un entretien d'opportunité, l'écriture du dossier de faisabilité et celui de validation.

Vous devez avoir une expérience significative dans le domaine de la petite enfance, (aucune durée d'expérience n'est exigée). La décision de faisabilité est prononcée après instruction et au vu des informations justifiant des expériences réalisées.

Une autre voie d'inscription est possible lorsque vous travaillez pour la fonction publique : vous pouvez vous renseigner auprès de l'ASP. Dossier en téléchargement sur le site : www.asp-public.fr

Dans ce cas il faudra fournir l'avis de recevabilité pour bénéficier d'un accompagnement VAE.

La décision de recevabilité est prononcée après instruction et au vu des informations et des pièces justifiant des expériences réalisées.

CONTACT



Véronique DUVAL
06 63 74 22 32
veronique.duval@dso.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif
à vocation éducative, sociale et territoriale.

Objectifs

L'accompagnement vise à transmettre au candidat(e) une aide méthodologique afin d'acquérir une méthode de travail pour identifier les activités, les analyser et les décrire en détail grâce à un questionnement.

Contenu de l'accompagnement

L'accompagnement VAE vise à transmettre une méthodologie au candidat.

Il s'appuiera sur le référentiel du diplôme visé. Les étapes de l'accompagnement comprennent :

- Présentation du diplôme et du référentiel,
- Présentation des modalités de certification et des procédures,
- Remise du guide d'accompagnement à la VAE,
- Présentation du rôle du jury, accompagnateur et candidat,
- Charte déontologique à l'accompagnement,
- Présentation de la méthodologie,
- Inventaire des expériences bénévoles ou professionnelles,
- Choix des activités pertinentes au regard du référentiel,
- Entretiens individuels et rédaction des expériences. Préparation à l'entretien avec le jury.

Méthodes mobilisées

- Entretien d'opportunité
- Accompagnement personnalisé avec réalisation d'un dossier d'expériences
- Questionnements et explicitations
- Ecoute active et réflexivité
- Travail en groupe
- Conseil individualisé

Modalités de faisabilité

- Via France VAE : après l'entretien d'opportunité et l'écriture du livret de faisabilité, le certificateur notifie si le candidat peut écrire son livret de validation. Le candidat peut être accompagné tout au long du processus par un architecte VAE.
- Via l'ASP : le candidat réalise son livret de recevabilité appelé livret 1, après notification positive il peut avoir accès au livret 2 et être accompagné par un architecte VAE.

Modalités d'évaluation

La validation se réalise sur présentation orale soit du livret de validation soit du livret 2 (même trame pour les deux livrets) lors d'un entretien devant un jury composé de deux membres, professionnels de la petite enfance.

Il faudra décrire votre expérience et vos acquis professionnels auprès d'enfants pour chacun des modules suivants :

- Activités de la vie quotidienne et d'éveil,
- Observation de l'état d'une personne,
- Réalisation de soins,
- Installation et mobilisation,
- Communication,
- Entretien des locaux et du matériel,
- Transmission d'informations,
- Organisation du travail

Une demande de validation partielle peut être faite. En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues par la VAE sont acquises définitivement. Elles permettent des dispenses d'épreuve en fonction des équivalences totales ou partielles prévues.

Un candidat(s) ne peut déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à 3 demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.

Les contextes d'exercices pris en compte : les situations de salariés, non-salariés, bénévoles, agent public ainsi que les cadres spécifiques suivants :

- Les périodes de formation initiale et continue en milieu professionnel,
- Les stages pratiques et les périodes de formation pratique des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

